

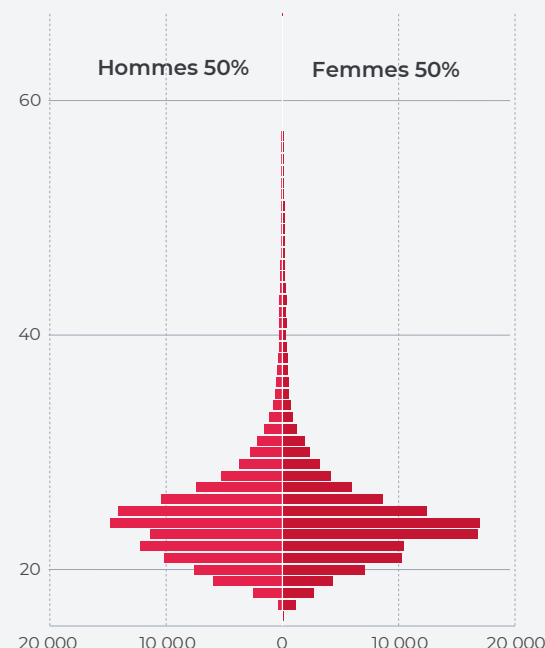


PROFILS DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Allocataires après un contrat d'alternance

PYRAMIDE DES ÂGES



45%

de diplômés du supérieur

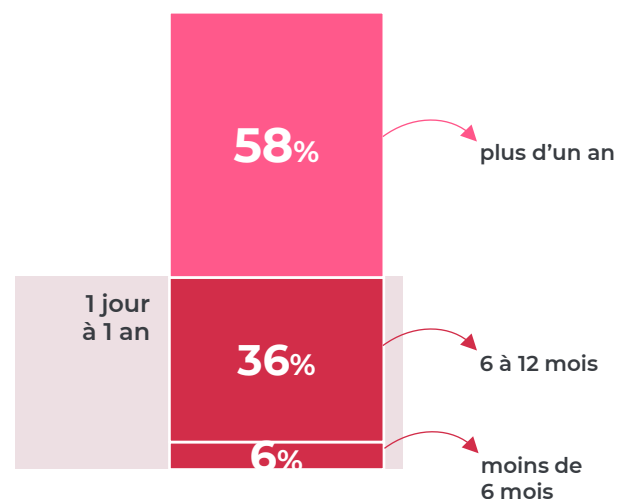
vs

23%

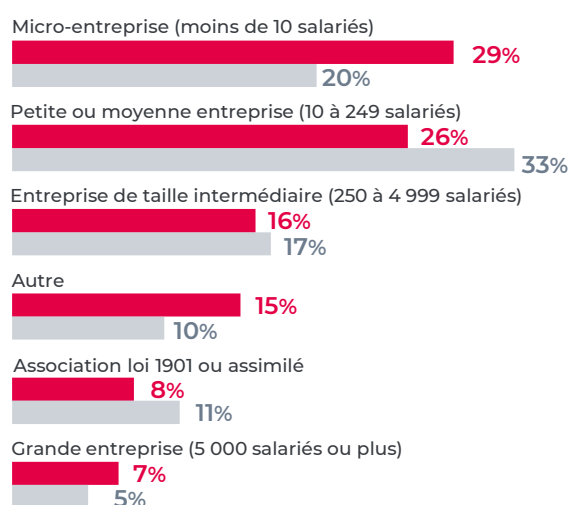
dans l'ensemble

Unédic

Répartition par durée du contrat

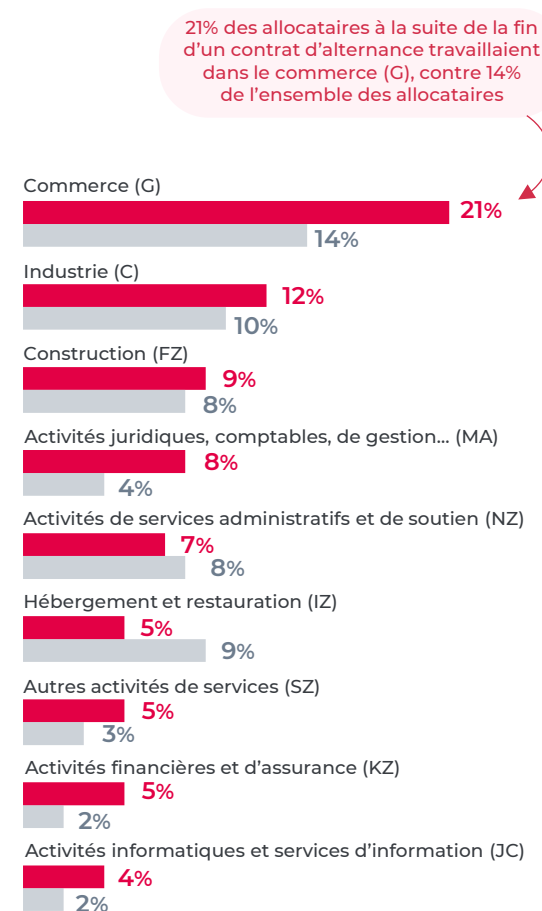


Répartition par type d'employeur



Allocataires après un contrat d'alternance
Ensemble des allocataires

Répartition par secteur d'activité agrégé



Les allocataires qui avaient un contrat d'alternance sont particulièrement nombreux dans 5 sous-secteurs d'activité (plus de 18%, vs 6% dans l'ensemble) :

- Coiffure (SE)
- Activités de clubs de sport (RZ)
- Autres intermédiations monétaires (banques) (KZ)
- Agences immobilières (LZ)
- Activités comptables (MA)

238 000 allocataires (soit 6 %) sont pris en charge après un contrat d'alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation), arrivé à terme ou ayant été rompu. Dans 80 % des cas, le contrat est arrivé à terme.

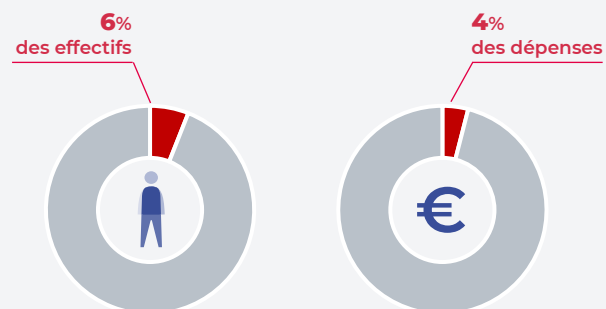
La grande majorité d'entre eux ont **moins de 30 ans**, en lien avec les conditions d'âge relatives au contrat d'apprentissage. Il y a **autant d'hommes que de femmes**. Ces allocataires sont plus souvent **diplômés du supérieur** (bac + 3 et plus) que l'ensemble des allocataires.

Les contrats d'alternance ont duré plus d'un an dans 58 % des cas. L'employeur est plus souvent dans les secteurs du commerce (21 %).

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage après un contrat d'alternance, arrive à terme ou rompu, ARE, AREF, fin décembre 2024



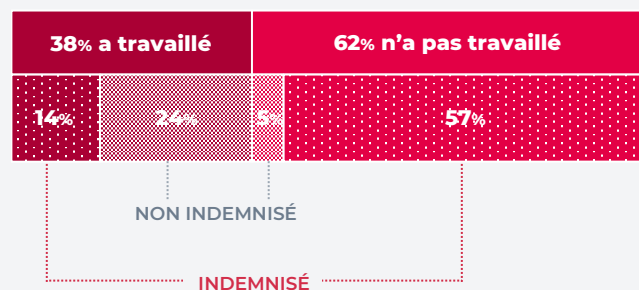
Allocataires après un contrat d'alternance



Montant d'indemnisation mensuel net perçu en 2024

en moyenne **700€** vs pour l'ensemble **1 040€**

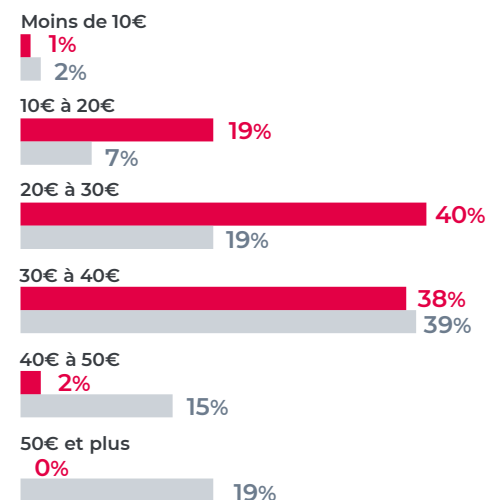
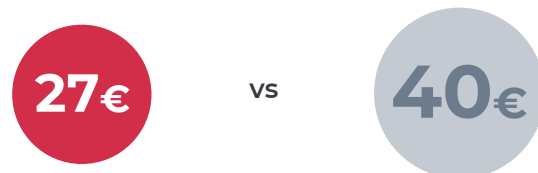
En moyenne chaque mois, en 2024



Unédic

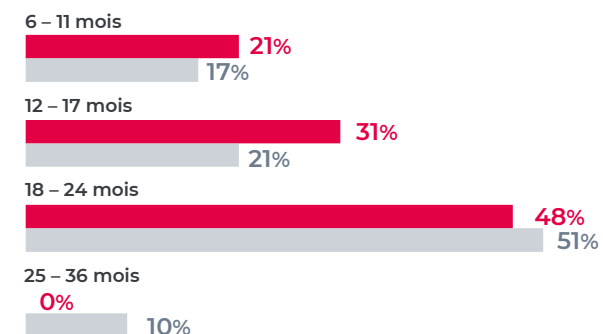
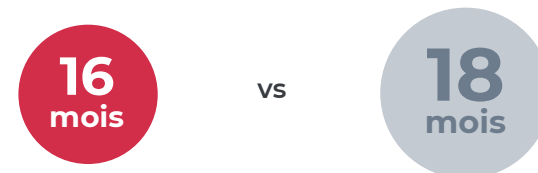
Allocation journalière nette

en moyenne vs pour l'ensemble

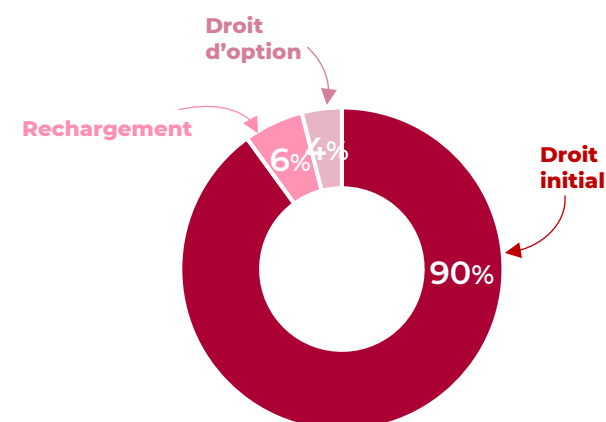


Durée potentielle du droit

en moyenne vs pour l'ensemble



Type de droit



Les **238 000 allocataires** pris en charge après un contrat d'alternance bénéficient d'une **allocation journalière nette de 27 € en moyenne, plus faible que celle de l'ensemble des allocataires** qui s'élève à 40 €.

La durée potentielle du droit est de **16 mois en moyenne, contre 18 mois pour l'ensemble des allocataires**.

Ils représentent **6 % des effectifs, mais 4 % des dépenses**, leur allocation journalière étant plus faible.

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage après un contrat d'alternance, arrive à terme ou rompu, ARE, AREF, fin décembre 2024

Allocataires après un contrat d'alternance
Ensemble des allocataires